



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Service des Sécurités

**Bureau de la Sécurité Intérieure
et des Polices Administratives**

Demande de Relevé d'Information Intégral

(Dossier à adresser à la Préfecture)
1 rue Souham – BP 250 – 19012 TULLE cedex

En application des dispositions de l'article L. 225-3 du Code de la route « *Le titulaire du permis de conduire et le conducteur mentionné au I de l'article L. 223-10 ont droit à la communication du relevé intégral des mentions le concernant* »

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR

Nom :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

Portable :

Adresse mail :

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'État compétents pour la gestion des droits à conduire dans le cadre de leurs attributions légales. Le responsable du traitement automatisé est le préfet de la Corrèze - Cabinet. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture (articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée – article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

Fait à, le

Signature



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Service des Sécurités

**Bureau de la Sécurité Intérieure
et des Polices Administratives**

ANNEXE DES PIÈCES À FOURNIR

Un relevé d'information intégral du permis de conduire n'est transmissible qu'à la personne concernée avec les éléments suivants qu'elle aura fournis :

- ◆ une photocopie recto/verso de votre permis de conduire et/ou de votre pièce d'identité si vous n'êtes plus en possession de votre permis de conduire
- ◆ une enveloppe libellée à votre adresse postale et affranchie en recommandé simple fournie par celle-ci, pour recevoir personnellement votre relevé et éviter ainsi, l'obtention frauduleuse de ce type d'information par une tierce personne

ADRESSAGE DE LA DEMANDE

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
BSIPA – Permis de conduire
1 rue Souham
BP 250
19012 TULLE CEDEX